



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 302
Commune de Pleaux

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière,
- Vu le Règlement de la Voirie Départementale du 18 septembre 2015.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-0892 du 2 Avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du CANTAL aux Directeurs et Chefs de Services départementaux,
- Vu l'avis favorable de la mairie de Pleaux
- Vu la consultation pour avis du service des transports de la région Auvergne Rhones-Alpes.
- Vu la demande de l'entreprise Bergheaud SAS

Considérant que pour réaliser les travaux de réfection de chaussée, pour assurer la sécurité des usagers de la route, d'interdire la circulation sur la RD302,

Sur proposition du coordonnateur territorial de MAURIAC.

ARRÊTE

Article 1 :

Du 23 au 27 juin 2025, la circulation sur la RD 302 sera interdite sur le Pont au PR 0+380 (secteur des Estourocs).

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD302, 61 et 2 via Pleaux.

Article 2 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Bergheaud.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 3 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD de Pleaux.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- l'entreprise Bergheaud
 - M. le Directeur des Mobilités
 - M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
 - l'antenne de Mauriac
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- La Mairie de Pleaux
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le : 23/06/2025

Pour le Président du Conseil Départemental du Cantal
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABRÈGUE

Fabrice Bouscatier

De: Fabrice Bouscatier
Envoyé: mercredi 18 juin 2025 07:21
À: 'transports15@auvergnerhonealpes.fr'; 'francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr';
Mairie PLEAUX
Objet: CD15 - déviation RD302 Pleaux
Pièces jointes: 20250618 plan déviation RD302.png

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de réfection de chaussée sur la RD302, la route sera fermée au PR 0+390 du 23 au 27 juin 2025.

Une déviation sera mise en place par la RD302, 61 et 2 (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

Fabrice Bouscatier

De: Mairie PLEAUX
Envoyé: mercredi 18 juin 2025 10:46
À: Fabrice Bouscatier
Objet: Demandes d'avis déviations RD2 - RD6 - RD302

Bonjour Monsieur Bouscatier,

Suite à vos demandes d'avis pour des déviations devant être mises en place à l'occasion de la réalisation de travaux de réfections de chaussées et d'enrobés, la commune de PLEAUX donne **UN AVIS FAVORABLE** à l'ensemble des déviations envisagées.

Bien cordialement,

Secrétariat - Mairie de PLEAUX
2 Place Georges Pompidou
15700 PLEAUX
04 71 40 41 18
www.pleaux.fr



Fabrice Bouscatier

De: Mairie PLEAUX
Envoyé: mercredi 18 juin 2025 10:46
À: Fabrice Bouscatier
Objet: Demandes d'avis déviations RD2 - RD6 - RD302

Bonjour Monsieur Bouscatier,

Suite à vos demandes d'avis pour des déviations devant être mises en place à l'occasion de la réalisation de travaux de réfections de chaussées et d'enrobés, la commune de PLEAUX donne **UN AVIS FAVORABLE** à l'ensemble des déviations envisagées.

Bien cordialement,

Secrétariat - Mairie de PLEAUX
2 Place Georges Pompidou
15700 PLEAUX
04 71 40 41 18
www.pleaux.fr



